

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY se sont réunis en session ordinaire, au nombre de 10 à la salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 26 février 2024, sous la présidence de M. Roland DELMAS, Maire.

Présents : DELMAS Roland, DURAMY Jean-Luc, LLACER Jean-Michel, BORIE Arlette, FAURET Claude, RESENDE PEDRO Manuel, BOSEL Leendert, GAUX Denis, CIABRINI Edwige, GENDRON Karine.

Excusés : LALBAT Sophie, BARSE Mathilde, VAN STOLK Anne, CARRE Laurent, CORBEAU Jérémy.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Il invite ensuite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, M. Jean-Luc DURAMY est désigné à l'unanimité.

Au préalable M. le Maire demande au Conseil de rajouter une délibération pour modifier, la délibération n°2024-03 afin de modifier la durée de l'enquête public. Le Conseil approuve la proposition.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la précédente séance. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

II – DELIBERATIONS :**DELIBERATION n° 2024-11 : DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATIONS DES ENERGIES RENOUVELABLES**

En vue de faire un bilan de la concertation pour arrêt des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

La Communauté de Communes Vallée de l'Homme (CCVH) a organisé une consultation pour l'ensemble des communes du territoire :

- une consultation par voie électronique a été organisée du 15 février au 27 février 2024 à 17h sur le site de la CCVH à l'adresse : <https://www.cc-valleedelhomme.fr/environnement-climat/concertation-publique-zaenr/>

- une adresse mail a été expressément créée pour recueillir les avis de la population : concertation-enr@cc-vh.fr

- une affiche informant de cette concertation a été diffusée :

- Tout au long de la procédure sur la page d'accueil du site internet de la CCVH, sur l'application PanneauPocket de la CCVH, en affichage aux entrées des 3 bâtiments administratifs de la CCVH (siège social au 28 avenue de la Forge aux Eyzies, l'annexe au 3 avenue de Lascaux 24290 Montignac, au service urbanisme à la mairie de Rouffignac). Elle a aussi été diffusée sur le Facebook de la CCVH les 15, 18, 22, 25 février,

- Tout au long de la procédure, sur le panneau d'affichage de la mairie, en mairie et à l'agence postale communale.

Le Maire dresse le bilan de cette concertation portant sur les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes identifiés et présentés par la commune :

- Aucune contribution n'a été reçue via la consultation électronique pour la commune concernant les zones identifiées suivantes :

- ZAEnR Photovoltaïques – toitures :

| Objet | Adresse | Référence cadastrale |
|-----------------|-----------------------|----------------------|
| Salle des Fêtes | Place des Festivitats | A772 |
| Ecole | 25, chemin de l'école | A357 |
| Halle | Place des Festivitats | A771, A807 |

- ZAEnR Photovoltaïques – parking (ombrières photovoltaïques) :

| Objet | Section cadastrale | Référence cadastrale |
|-----------------|--------------------|----------------------|
| Salle des Fêtes | A | 1105 |

Aucune autre Energie Renouvelable n'avait été identifiée comme pouvant être développée sur la commune (Eolienne, réseau de chaleur biomasse, Hydroélectricité) sur des zonages recevables et ne figurait donc pas sur la carte mise à la concertation.

Sur cet exposé, après avoir largement délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE les zones identifiées précitées
- CHARGE M. le Maire de notifier la présente délibération :
 - au référent préfectoral unique de Dordogne,
 - à la Communauté de Communes Vallée de l'Homme,
 - au Pôle d'interprétation de la Préhistoire – Grand Site de France Vallée Vézère,
 - au Syndicat Mixte du SCOT Périgord noir en charge de la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale.

DELIBERATION n° 2024-12 : SOLLICITATION DE LA CCVH POUR UN FONDS DE CONCOURS

M. le Maire expose au Conseil qu'une lettre de sollicitation d'un fonds de concours avait été émise auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) en rapport à ses travaux d'aménagement de bourg.

Cette demande de fonds de concours rappelait les engagements de la commune à travailler sur les enjeux contenus dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), notamment en terme de mobilité douce.

Le Conseil communautaire de la CCVH a voté à l'unanimité le 22 février 2024 l'attribution de la somme de 17 000 € à la commune.

Il convient de solliciter la CCVH pour le versement de ce fonds de concours.

Le plan de financement à ce jour s'établit comme suit :

| | |
|---------------------------------|-----------|
| DETR : | 60 000 € |
| Conseil Départemental : | 46 000 € |
| Agence de l'eau Adour Garonne : | 19 000 € |
| CCVH : | 17 000 € |
| Autofinancement : | 183 000 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement,
- CHARGE M. le Maire de l'exécution de cette décision.

DELIBERATION n° 2024-13 : ADMISSION EN NON VALEURS

M. le Maire explique au Conseil que le comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur la liste numéro 6353871931 reçue en mairie. Le comptable du SGC demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurant sur cette liste.

Vu l'état et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCORDE décharge au comptable des sommes détaillées sur le présent état :

| Compte | Montants présentés | Montants admis |
|--------|--------------------|----------------|
| | | |

| | | |
|--------------|---------------|---------------|
| 6541 | 258.94 € | 254.44 € |
| 6542 | 0.00 € | 0.00 € |
| Total | 258.94 | 254.44 |

- CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION n° 2024-14 : DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DE MATERIELS TECHNIQUES

M. le Maire rappelle au Conseil que suite à certains travaux ou renouvellement de matériels, ceux-ci sont stockés dans différents bâtiments, ne sont plus utiles à la commune mais conservent un bon état général.

Il conviendrait donc de pouvoir les vendre après en avoir déterminé le prix unitaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- APPROUVE la vente des matériels
- VALIDE la liste des tarifs suivante :

| MATERIELS | PRIX DE VENTE |
|-----------------------------|---------------|
| Piano 5 feux Ambassade | 500 € |
| Hotte aspirante ... | 200 € |
| Pupitres écoliers 1950/1970 | 15 € pièce |

- CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente décision

DELIBERATION n° 2024-15 : MODIFICATION REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

M. le Maire explique au Conseil qu'il conviendrait de modifier l'article 3 du règlement d'attribution des subventions acté par la délibération n° 2024-10 de la manière suivante :

- Remplacer « Pièces à fournir avant le 15 mars pour toute demande »,
- Par la mention « Pièces à fournir avant le dernier jour du mois de février ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du règlement d'attribution des subventions,
- CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION n° 2024-16 : ALIENATION D'UN TRONÇON DE CHEMIN RURAL A PEGAURET-EST

M. le Maire expose au Conseil qu'après échange avec le commissaire enquêteur, il conviendrait de modifier la délibération n° 2024-03 du 08 janvier 2024 de la manière suivante :

Remplacer la mention ci-dessous :

- « Fixe la durée de l'enquête à 21 jours »

Par la mention suivante :

- « Fixe la durée de l'enquête à 15 jours minimum »

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE cette proposition de modification
- CHARGE M. le Maire d'établir tout document et publicité légale nécessaire à la réalisation de l'objet,

III - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES RÉUNIONS

- ✓ Commission travaux du 6 février : La liste des voiries potentielles a été faite. Un rappel des travaux nécessaires sur les réseaux Télécom et électricité. Un rappel des travaux prévus en 2023 non réalisés. La proposition de réduire les travaux de l'école au minimum de la rampe et rampardes. M. Jean-Luc DURAMY a commenté le projet préliminaire du budget 2024 et mentionné qu'étant donné que nous devrions rembourser en mai 2025 le prêt à court terme relatif aux travaux l'emménagement du bourg et que les subventions afférentes ne seraient probablement pas toutes versées en 2024, il était impératif de revoir la liste des travaux initialement prévus en 2024 à la baisse et/ou de les effectuer après le remboursement du prêt. Il a également commenté le

plan de financement 2024 et 2025 et la nécessité de maintenir un niveau de trésorerie acceptable. Après échanges, le Conseil dans son ensemble a pris bonne note des éléments et souhaite les traduire dans le budget 2024 qui sera discuté en commission finances.

- ✓ Conseil d'Exploitation de la RDE24 du 6 février : M. le Maire, membre de ce Conseil a partagé la présentation avec le Conseil. A noter la proposition faite de changer le parc de compteurs d'eau par des compteurs adaptés à la télérelève.
- ✓ Journée Sédiments EPIDOR du 7 février : M. le Maire était invité à participer à une des deux tables rondes de l'après-midi, du fait des travaux de renaturation de l'ex gravière de Maison Neuve. La présentation des travaux a été transmise aux élus. Les travaux de coupe d'arbres ont démarré, les gros travaux débuteront dans l'été 2024. Un comité de pilotage va être installé pour suivre les travaux et l'entretien. Le travail sur les sédiments se porte sur l'ensemble de la Dordogne, avec ses barrages et particulièrement pour nous la question du Confluent Dordogne/ Vézère.
- ✓ Réunion connexion voie verte pont de Vic/ Bigaroque du 12 février : En présence des deux Présidents et de plusieurs élus des Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède (VDFB) et Vallée de l'Homme (CCVH), des chargés de projet de la CCVH et de 4 services du Conseil Départemental (CD24), le bureau d'étude missionné par la CCVH a présenté une approche technique et financière pour un platelage en bord de rivière. Le coût estimé dépasserait les 4 M d'€. Le CD24 a évoqué les pistes de travaux sur le pont. A ce stade ils envisagent fortement une circulation en sens unique avec l'installation de feux permanents (environ 1.5 M d'€), plutôt que de rajouter une passerelle de mobilité douce et maintenir les deux voies de circulations (+ de 4M d'€). La commune du BUISSON DE CADOUIN de son côté (absente et pas représentée) a voté la réalisation d'une desserte en voie propre pour venir de la gare jusqu'au camping du pont. Une opération au rabais n'est pas acceptable sur le pont de Vic et une réunion avec les élus du département et son Président s'impose pour harmoniser les opérations techniques et financières.
- ✓ Assemblée Générale GSDF Vallée de la Vézère du 20 février : Réunion présidée par Mme la Sous-Préfète, M. le Président du Conseil Départemental de la Dordogne et M. le Président de la CCVH. Une présentation des actions en cours ou à venir et un rappel du travail nécessaire au renouvellement de la labellisation ont été faits. Nous sommes en attente du compte rendu de la réunion avec sa présentation. A noter pour la commune, la mise en place de la signalétique en 2024.
- ✓ Conseil communautaire du 22 février : La présentation a été envoyée aux élus. La séance a vu l'attribution de notre fonds de concours et le vote des comptes Administratifs notamment.
- ✓ Commission site internet du 23 février : Après un tour de table des participants sur leurs points de vue sur le site, un travail page par page a été réalisé, sur le principe de la relecture du journal communal. La plateforme WIX est très facile à utiliser et la commission reconnaît le gros travail de M. Jean-Luc DURAMY pour le développement des pages. Des modifications ont été apportées. Une répartition des tâches a été faite pour poursuivre le travail.
- ✓ Réunion du CIAS de la Vallée de l'Homme du 6 février : Mme Edwige CIABRINI, membre du CA en tant que personne qualifiée, fait le compte rendu de la dernière réunion rassemblant l'ensemble des employés et le Président. En 2023, 82 000 heures ont été effectuées (le but est d'atteindre 85 000 heures), 35 000 repas ont été livrés et les agents ont bénéficié d'une revalorisation salariale de 250 € à 400 € par mois. Pour équilibrer le budget du CIAS, la Communauté de Communes Vallée de l'Homme a versé une subvention de fonctionnement de 250 000 € en 2023 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 100 000 €.

IV – AFFAIRES DIVERSES :

- ✓ Point sur les logements vacants : M. Jean-Luc DURAMY fait un point sur le tableur fourni par la CCVH, concernant les logements vacants. Il s'agit de valider la liste présentée. Les propriétaires recevront un courrier envoyé par la CCVH précisant les modalités d'aides aux travaux et les enjeux de remettre des habitations sur le marché notamment. Le Conseil municipal valide la liste.
- ✓ Accueil des nouveaux arrivants : M. Jean-Luc DURAMY présente la BD qui serait offerte avec une page personnalisée pour la commune élaborée par Mme Arlette BORIE. 100 exemplaires seraient achetés pour offrir cette année aux élèves de l'école, aux aînés avec le colis de Noël et aux nouveaux arrivants. Le Conseil valide la démarche et approuve l'achat en nombre des BD.

Questions diverses

- ✓ Discussion autour de la demande du comité des fêtes d'installer à l'année un « chalet » à côté de la salle des fêtes pour stocker leur matériel. La majorité des conseillers municipaux serait favorable à condition que la commune soit propriétaire de la structure du local et que le comité des fêtes ait une convention pour son utilisation exclusive et qu'il soit responsable de l'aménagement intérieur. Le comité des fêtes présenterait des plans qui devraient être validés par la commune. La municipalité déposerait une déclaration préalable de travaux avec avis ABF.
- ✓ Réunion de la commission Finances le lundi 18 mars à 10h00.
- ✓ Prochain Conseil municipal le lundi 8 avril 2024 pour le vote des comptes administratifs et du budget 2024.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à 22 heures.

Publié le 15 mars 2024